DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE N° (PR20219-242) sinon pas applicable

IMPORTANT: Ce document n'est pas un contrat. Il n'engage pas le consommateur à passer commande. La signature de ce document a pour seul objet d'assurer la complète information du Client AVANT la conclusion de la commande. Il est ainsi primordial de lire avec attention les informations communiquées au recto et au verso du présent document.

Présentation de l'Entreprise

Siège Social: FRANCE OUEST HABITAT, 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS Coordonnées (Tel/fax/mail): 01.83.73.54.32 / contact@franceouesthabitat.com Activités principales: Rénovation de l'habitat N°RCS : 813 500 147 RCS VERSAILLES Adresse des bureaux: 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS Horaires d'ouverture : de 9 \pm 00 à 12 \pm 130 et 13 \pm 130 à 17 \pm 100 N° de TVA intracommunautaire FR47 813500147

Informations sur le client

Informations concernant la commande:

Nom et prénom du client: Bilal Javed

Adresse et Cordonnées: 54b route de brie, 91800 Brunoy, France

Autres informations importantes :

Si existence de pièces détachées indispensables, indiquer leur période de disponibilité sur le marché :

Je peux m'opposer à tout moment au traitement de mes données dont les conditions et les conséquences sont précisées ci-après.

Désignation du produit	Qté	Prix unitaire HT	TVA applicab le	Prix unitaire TTC	Montant Total HT
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					
Oil paint	20	100	5.6%	m1	2000.00
cate					

POSE/MAIN D'CEUVRE:	TOTAL TTC 12672
---------------------	-----------------

Total HT 12000.00 €

Total TVA 5.6% 672.00 €

Total TTC 12672.00 €

Financement: Montant du crédit: Report :			
Report	IIIOIS. LE l'EIIIDOUI SEIIIE	ent du credit se fait en	
mensualités de	€ Organism	e de financement	
Avec assurance Coût total de l'assurance facultative: Le montant total mensuel de l'assurance:		_€	€
Au comptant: Acompte de 25% à percevoir Versement à la livraison:			

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE N° (PR20219-242) sinon pas applicable

Aide et crédit d'impôts L'Entreprise a informé le Client de l'existence de différentes aides financières (région, état ...) et de la possible éligibilité des prestations réalisées au crédit d'impôt. Le Client reconnait avoir été parfaitement informé du fait que l'Entreprise ne garantit ni le montant, ni l'obtention d'une quelconque aide ou crédit d'impôt en raison des nombreux paramètres pris en compte et de l'évolution de la législation en la matière.

Sous-traitance Le contrat de prestation de services n'a aucun caractère intuitu personae. L'Entreprise informe le Client qu'elle se réserve le droit de recourir à toute entreprise sous-traitante, dans le cadre de l'exécution de son contrat. En cette hypothèse un contrat de sous-traitance sera conclu.

Garanties: Les garanties légales de conformité et de la chose vendue s'appliqueront à votre commande. Garantie légale de conformité: Article L217-4 du code de la consommation « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » Article L217-5 du code de la consommation « Le bien est conforme au contrat 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté » Article L217-12 du code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Article L217-16 code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. » Garantie légale des vices cachés :Article 1641

Le Client

-bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

-peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation; -est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Informations sur l'exercice de votre droit de rétractation Vous avez le droit de vous rétracter du contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour :- de la conclusion du contrat ; s'il s'agit d'un contrat de service où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien, s'il s'agit d'un contrat de vente. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous notifier par écrit FRANCE OUEST HABITAT au 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS votre décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation joint mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Effets de rétractation En cas de rétractation de votre part du contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. Dans l'hypothèse où vous exerceriez votre droit de rétractation postérieurement à la livraison des biens, l'Entreprise récupère les biens à sa charge. Votre responsabilité pourra être engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien. Exécution anticipée des travaux Dans le cadre de l'exécution d'une prestation de services, vous avez la possibilité de solliciter que l'exécution des travaux commence avant la fin du délai de rétractation en adressant à l'Entreprise une demande expresse sur papier ou sur tout support durable. Néanmoins, si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation alors que les travaux ont commencé, à votre demande expresse, avant la fin du délai de rétractation, vous serez tenu au versement à l'Entreprise d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter. Ce montant sera proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Vous ne pourrez plus exercer votre droit de rétractation lorsque les travaux, dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès et renoncement exprès à votre droit de rétractation, sont pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation. Perte du droit de rétractation Conformément aux dispositions de l'article L221-28 du code de la consommation, il est rappelé au Client que le droit de rétractation ne pourra être exercé pour les contrats : > de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprés à son droit de rétractation ; de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. Résiliation du contrat hors délai de rétractation En cas de rupture unilatérale du contrat par le Client, après l'expiration du délai de rétractation de quatorze jours, l'Entreprise pourra prétendre aux règlements des travaux d'ores et déjà effectués, des frais qu'elle a exposés (notamment frais de déplacement) et du bénéfice qu'elle était en droit d'espérer si le contrat avait été mené à son terme. L'Entreprise présentera, pour ce faire, une facture de solde de chantier au Client. L'acompte éventuellement versé sera déduit de ladite facture.

Démarchage téléphonique En application de l'article L. 223-1 du Code de la consommation, L'Entreprise informe le Client de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique «Bloctel», sur laquelle il lui est possible de s'inscrire (https://conso.bloctel.fr/).

Litiges La langue régissant le présent document, le contrat y afférant qui pourrait être ultérieurement signé ainsi que toutes les communications en lien avec ceux-ci est le français. Loi applicable Le présent contrat est soumis au droit français. Juridiction compétente Conformément au droit de la consommation, le tribunal compétent pour connaître de ces opérations est désigné selon les règles et options fixées par le Code de procédure civile. Médiation de la consommation En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au service client de l'entreprise au 01.83.73.54.32 (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ou par courrier au 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS. En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent votre demande, Le Client a également la possibilité de recourir à une procédure de médiation des litiges de la consommation. La médiation de la consommation est totalement gratuite pour le consommateur. Pour ce faire, et après avoir recherché un règlement amiable directement avec l'entreprise via une réclamation écrite, la partie demanderesse peut s'adresser au médiateur de la consommation dont relève l'entreprise : SARL DEVIGNY MEDIATION, 11 rue de l'étang, 49220 - THORIGNÉ D'ANJOU, www.devignymediation.fr . Le Client ne peut saisir le médiateur que dans le délai d'un an suivant sa réclamation écrite à l'Entreprise.

Traitement des données personnelles La société FRANCE OUEST HABITAT met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. L'Entreprise ne traitera ou n'utilisera les données personnelles que dans la mesure où cela est nécessaire pour contacter le Client, assurer le traitement de ses demandes, assurer l'exécution des prestations commandées, assurer la vérification de la validité des informations nécessaires au paiement d'un bien ou d'une prestation de service ainsi que pour respecter les obligations légales de l'entreprise. L'Entreprise ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la règlementation en vigueur. A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE N° (PR20219-242) sinon pas applicable

contractuelles augmentée de trois ans à compter du dernier contact émanant du Client. Pendant cette période, l'Entreprise mettra en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles est strictement limité à la direction, au personnel administratif, aux commerciaux, et, le cas échéant, aux sous-traitants de l'Entreprise. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser les données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'Entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.) Le responsable du traitement des données est le service commercial de la Société FRANCE OUEST HABITAT, 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent en outre, pour des motifs légitimes, d'un droit de s'opposer à tout moment à un traitement des données à caractère personnel et d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, les personnes concernées pourront exercer leurs droits en contactant la Société FRANCE OUEST HABITAT par courrier postal à l'adresse suivante, 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS. Ces personnes disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil (plus d'informations sur www.cnil.

Je/Nous soussigné(e/s), Mr /Mme Conditions Générales de prestations de services ainsi que de l'ensemble des informations remises par l'Entreprise préalablement à la conclusion de la commande et avoir bénéficié précontractuelle ne constitue pas un contrat. La signature du client ne l'oblige pas à passe	du délai nécessaire à leur compréhension. Ce document d'information
Souhaitez-vous conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés ? OUI 🛚 NON 🗈	
Date :	Signature(s) du/des client(s)
FORMULAIRE DE RETRACTATION : ANNU	JLATION DE LA COMMANDE
Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous ré	étracter du contrat.)
A l'attention de FRANCE OUEST HABITAT, 7 rue Marie Curie 78310 MAUREPAS Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat p Commandé le (*) /reçu le (*): Nom du (des) consommateur(s): Adresse du (des) consommateur(s): Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formu Date:	
(*) Ravez la mention inutile	